



Communiqué de presse

Forest, le 23 janvier 2019

Quel avenir pour la villa Dewin à Forest ?

Rudi Vervoort ne répond ni ne s'engage !

Ce mercredi 23 janvier, en Commission de Développement Territorial, les députées Evelyne Huytebroeck (Ecolo) et Viviane Teitelbaum (MR) ont interpellé le Ministre-Président Rudi Vervoort au sujet de l'avenir de la Villa Dewin et de la demande d'extension de classement de son jardin.

Pour rappel, le 12 novembre 2018, le Comité Meunier a déposé auprès de Bruxelles Urbanisme et Patrimoine (anciennement DMS-Direction des Monuments et Sites) une demande d'extension de classement pour la partie du jardin d'origine qui n'avait pas été classée en 2016 et qui présente pourtant un intérêt patrimonial et esthétique non négligeable. Intérêt que la nouvelle équipe communale forestoise a décidé de reconnaître en demandant elle aussi le classement.

Depuis plus de 4 ans, les riverains se mobilisent pour préserver cet ensemble architectural et paysager remarquable, d'autant qu'un nouveau projet de construction sur l'entièreté de la parcelle non classée est déposé à la Région. Rappelons que lors de sa séance du 14 novembre dernier, la Commission Royale des Monuments et Sites (CRMS) a rendu un avis défavorable - conforme pour les parties classées - sur cette demande de permis d'urbanisme, argumentant que "*l'impact sur le plan urbanistique, architectural et paysager est préjudiciable au bien classé et ne respecte pas sa zone de protection.*" Elle affirme que les études historiques approfondies permettraient une restitution "*historiquement étayée de l'entièreté du jardin*", une piste à privilégier et qui pourrait s'accompagner d'une transformation du no35, "*permettant ainsi le maintien et la restauration du jardin dans son intégrité et sa globalité d'origine.*"¹

Ce matin, au Parlement bruxellois, la députée Huytebroeck a émis une série de propositions concrètes sur l'éventualité de faire du jardin un petit parc régional ou de valoriser le patrimoine bâti par la création d'un musée art déco via un partenariat public/privé par exemple. Elle a par ailleurs attiré l'attention du Ministre sur l'état de dégradation du lieu. A ces propositions, Monsieur Vervoort n'a apporté aucune réponse, soulignant seulement que la région n'envisage pas de se porter acquéreur, sans pour autant motiver cette décision.

La députée Teitelbaum est revenue sur les motifs utilisés en son temps par le Gouvernement pour ne pas classer la totalité du jardin et qui sont remis en cause par une nouvelle étude approfondie des lieux réalisée récemment à l'initiative du Comité.

¹ Avis à lire (p.3 à 5): http://www.crms.irisnet.be/.../avis.../2018/18_11_14_629_WEB.pdf

La députée a posé des questions précises sur ses intentions quant à mener des enquêtes complémentaires sur base de ces éléments nouveaux transmis par le Comité Meunier. « *Votre responsabilité envers le patrimoine est engagée, Monsieur le Ministre-Président !* » a-t-elle déclaré, l'enjoignant à faire le juste choix entre la volonté de créer du logement en RBC et la protection du patrimoine arboré et architectural, ce dernier ne représentant qu'1% du bâti bruxellois.

Rudi Vervoort a confirmé que la demande d'extension était en cours d'instruction par la BUP (DMS) et qu'il était en attente d'une réponse quant à sa recevabilité. Il semble cependant surtout vouloir se protéger juridiquement, en invoquant notamment l'article 222 §7 du CoBAT. La pertinence de cet argument reste cependant à démontrer.

Comment ne pas trouver contradictoires les propos tenus par Rudi Vervoort ? Il nous paraît curieux d'anticiper la non-recevabilité de la demande de classement du point de vue procédural tout en chargeant son administration d'instruire le dossier dont l'intérêt patrimonial semble bien avoir été sous-estimé en première instance.

En effet, rejoignant les conclusions des députées Huytebroeck et Teitelbaum, le Comité Meunier reste persuadé que l'étude du jardin faite en 2016 par la DMS a omis des éléments d'appréciation décisifs et que ce lieu à haute valeur patrimoniale mérite un avenir différent de celui que le promoteur immobilier lui destine.

Le patrimoine, c'est notre histoire !

www.notrehistoire.be

NotreHistoire est une campagne de mobilisation citoyenne lancée par le Comité du Quartier Meunier Asbl suite à la proposition de classement en octobre 2014 par la Commission Royale des Monuments et Sites de la Villa art déco de Jean-Baptiste Dewin et de l'entièreté de son jardin, située rue Meyerbeer 29-33 à Forest. A la suite d'une pétition qui a recueilli plus de 2000 signatures en faveur du classement, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a classé la Villa Dewin pour totalité et d'une partie seulement du jardin le 7 juillet 2016. Trois mois après cette décision, un promoteur immobilier déposait une demande de permis de construction prévu sur toute la partie du jardin non classé, que la Commission de concertation de Forest avait refusée à l'unanimité.

Jean-Baptiste DEWIN (1873-1948) est un architecte bruxellois, auteur notamment de la Maison Communale de Forest, de bâtiments hospitaliers tels que l'hôpital Saint-Pierre ou l'Institut chirurgical Berkendael (devenu l'ancien complexe de la Croix-Rouge) à la place Brugmann et de nombreuses maisons particulières dans les communes d'Anderlecht, Bruxelles, Forest, Ixelles et Molenbeek.